

**ÉTABLISSEMENT DES COÛTS POUR LES
VENTES DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ**

T A B L E D E S M A T I È R E S

INTRODUCTION.....	3
1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL	3
2. UTILISATION DE L'USINE LSR	4
2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR.....	5
2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR.....	6
2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour le client-GNL	6
3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ.....	7
4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT, L'ÉQUILIBRAGE, LA DISTRIBUTION ET LE FONDS VERT.....	7
4.1. Fourniture et compression	7
4.2. Transport	7
4.3. Équilibrage.....	7
4.4. Distribution.....	8
4.5. Fonds vert.....	8
4.6. SPEDE	8
5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2015.....	9
CONCLUSION	9
ANNEXE 1	

INTRODUCTION

1 Ce document a pour objectif de présenter la description détaillée des méthodes d'établissement
2 des coûts pour les ventes de gaz naturel liquéfié (« GNL ») qui seront appliquées en réduction du
3 revenu requis de la Cause tarifaire 2015.

4 Dans le présent document, le terme client-GNL sera utilisé pour représenter l'activité non
5 réglementée. Le processus présenté dans les sections suivantes couvrira uniquement l'aspect
6 des ventes de GNL. Les éléments suivants seront couverts :

- 7 1. prévision des ventes de GNL pour la Cause tarifaire 2015 ;
- 8 2. évaluation des coûts d'utilisation de l'usine LSR (entreposage, liquéfaction en été,
9 liquéfaction en hiver, regazéification) et détermination des coûts unitaires moyens ;
- 10 3. impact sur la structure d'approvisionnement et évaluation des coûts du maintien de la
11 fiabilité ;
- 12 4. évaluation des coûts reliés à la fourniture, la compression, le transport, l'équilibrage, la
13 distribution, le Fonds vert et le SPEDE ; et
- 14 5. traitement dans les pièces de la Cause tarifaire 2015.

1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL

15 La prévision de la demande de ventes de GNL a été déposée dans le cadre du plan
16 d'approvisionnement 2015-2018 (B-0051, Gaz Métro-7, Document 2). Pour l'année 2014-2015,
17 les ventes de GNL prévues sont les suivantes :

Tableau 1

Année financière	Type de service	Ventes de GNL (10 ³ m ³)		
		Hiver	Été	Total
2014-2015	Interruptible	8 721	25 750	34 471

18 Pour l'année 2014-2015, Gaz Métro prévoit une consommation de GNL pour deux clients. Le
19 premier utilisera le service du distributeur pour la fourniture et la compression pour un total de

1 18 915 10³m³ et le deuxième fournira son propre service de fourniture pour 15 556 10³m³. Ce
2 dernier ne sera donc pas desservi par le distributeur pour les services de fourniture et de gaz de
3 compression.

2. UTILISATION DE L'USINE LSR

4 Il y a quatre types d'activité à l'usine LSR : l'entreposage, la liquéfaction en été, la liquéfaction en
5 hiver et la regazéification. De plus, physiquement, une évaporation du gaz naturel est observée
6 quotidiennement. Cette évaporation retourne dans le réseau gazier de Gaz Métro. Ces éléments
7 seront considérés dans la détermination du coût de l'utilisation de l'usine LSR pour les besoins
8 du client GNL.

9 La période d'hiver visée dans le présent exercice couvre la période du 16 décembre au 15 mars.

10 Le processus d'évaluation des coûts moyens d'utilisation de la capacité de l'usine LSR est le
11 suivant :

- 12 1. répartition des coûts de l'usine LSR entre les quatre types d'activité, en distinguant les
13 coûts fixes et les coûts variables;
- 14 2. établissement d'un coût unitaire moyen pour les activités d'entreposage, de liquéfaction
15 en été et de liquéfaction en hiver (coûts fixes et variables); et
- 16 3. évaluation de la portion des coûts attribués au client GNL en fonction des coûts unitaires
17 moyens appliqués aux capacités ou quantités de chaque service qui lui sera fourni.

18 Cette approche permet d'identifier spécifiquement les différents coûts liés à l'utilisation de
19 l'usine LSR en fonction de ses activités distinctes et de les attribuer adéquatement entre l'activité
20 réglementée et le client GNL. Les coûts unitaires moyens sont obtenus en divisant les coûts liés
21 à chaque type d'activité par un dénominateur particulier à chaque cas qui sera expliqué en détail
22 dans les sous-sections suivantes.

23 L'annexe 1 présente l'évaluation des coûts moyens d'utilisation de l'usine LSR pour la Cause
24 tarifaire 2015.

2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR

Entreposage (annexe 1, lignes 1 à 3)

La capacité totale d'entreposage de l'usine LSR est de 58 591 10³m³. La capacité de volume utile s'élève à 56 600 10³m³. Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes de cette activité.

La capacité d'entreposage maximale requise qui est réservée au client GNL pour répondre à ses besoins, hiver comme été, en fonction de sa projection des ventes de GNL pour 2015 est de 3 900 10³m³, sous réserve de la décision de la Régie dans le cadre de la phase 2 du présent dossier sur l'outil de maintien de la fiabilité, tel que plus amplement exposé à la pièce Gaz Métro-6, Document 2.

Liquéfaction (annexe 1, lignes 4 à 12)

La capacité potentielle de liquéfaction est évaluée en fonction des quantités disponibles à la liquéfaction pour l'activité réglementée en 2015 (52 700 10³m³) et pour le client GNL (34 471 10³m³), pour un total de liquéfaction de 87 171 10³m³ (annexe 1, lignes 4 à 6). Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes de cette activité. Il est à noter que la capacité potentielle de liquéfaction est supérieure à la capacité totale d'entreposage, ce qui s'explique par la possibilité de liquéfier également pendant l'hiver.

La quantité annuelle de liquéfaction est scindée en deux éléments : la quantité de liquéfaction en été et la quantité de liquéfaction en hiver. L'évaporation engendrée par chaque type de liquéfaction est ajoutée directement à chacune d'elles.

- La quantité annuelle de liquéfaction en été est établie en fonction des volumes prévus de liquéfaction en période estivale, majorée des volumes liés à l'évaporation (annexe 1, lignes 7 à 9).
- La quantité annuelle de liquéfaction en hiver est établie en fonction des volumes prévus de liquéfaction en période hivernale, majorée des volumes liés à l'évaporation (annexe 1, lignes 10 à 12).

1 Regazéification

2 Bien que Gaz Métro ait établi les coûts attribuables à l'activité de regazéification, elle ne
3 traitera pas des coûts unitaires moyens reliés à cette activité dans le cadre de ce dossier étant
4 donné que le client GNL n'utilise pas ce type de service et n'a donc pas à en assumer une
5 partie des coûts.

2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR

6 L'annexe 1, lignes 13 à 43, présente les résultats de la répartition des coûts entre les
7 différentes activités : entreposage, liquéfaction en été, liquéfaction en hiver et regazéification.

8 Les éléments plus spécifiques relatifs aux calculs et répartitions effectués sont les suivants :

- 9 • les coûts de l'usine LSR prévus à la Cause tarifaire 2015 ont été évalués en fonction
10 du niveau d'activité prévu ;
- 11 • la méthode de répartition des différents coûts entre les activités de liquéfaction,
12 d'entreposage et de regazéification est décrite à la colonne 3 ;
- 13 • les colonnes 4 à 10 détaillent, pour chaque type d'activité de l'usine LSR, la répartition
14 des coûts fixes et variables ; et
- 15 • le coût total d'utilisation de l'usine LSR, incluant les dépenses d'amortissement, le
16 rendement sur la base de tarification reliée aux coûts non amortis et les impôts, est
17 présenté à la ligne 41.

2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour le client-GNL

18 Les coûts unitaires moyens d'utilisation de l'usine LSR sont présentés par activité à la ligne 43
19 de l'annexe 1.

20 Le coût d'utilisation de l'usine LSR pour le client-GNL est présenté à la ligne 45 de l'annexe 1.
21 Il est calculé en appliquant le coût unitaire moyen de l'entreposage, de la liquéfaction en été
22 et de la liquéfaction en hiver, aux capacités ou quantités respectives propres au client GNL
23 pour chacune de ces activités.

3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ

1 Dans le cadre du plan d’approvisionnement 2015-2018, les besoins d’outil de maintien de la
2 fiabilité ont été analysés (B-0051, Gaz Métro-7, Document 2).

3 Les résultats de cette analyse démontrent que la réservation d’une capacité de l’usine LSR au
4 client-GNL ne requiert pas d’ajout de capacité de transport. Ainsi, aucun outil de maintien de
5 fiabilité n’est requis pour l’exercice 2015.

4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT, L’ÉQUILIBRAGE, LA DISTRIBUTION ET LE FONDS VERT

6 Considérant la décision D-2010-144, la présente section a pour but de décrire la méthode
7 d’établissement des coûts des services de fourniture, de compression, de transport, d’équilibrage,
8 de distribution, du Fonds vert et du SPEDE.

4.1. Fourniture et compression

9 Comme mentionné précédemment, Gaz Métro prévoit une consommation pour deux clients
10 dont l’un utilisera le service du distributeur pour la fourniture et la compression et l’autre
11 fournira son propre service de fourniture.

4.2. Transport

12 Le coût du service de transport est établi en appliquant le tarif du service de transport du
13 distributeur établi pour la zone Sud à la Cause tarifaire 2015.

14 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts de transport du client
15 GNL dans le calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l’application du tarif de
16 transport étant donné l’effet itératif résultant de la méthode d’évaluation du revenu requis. Il
17 s’agit ici d’un impact mineur sur le résultat final.

4.3. Équilibrage

18 Le coût du service d’équilibrage est établi en appliquant le tarif du service d’équilibrage du
19 distributeur, pour un client interruptible du volet A, établi à la Cause tarifaire 2015, au profil
20 global de liquéfaction de l’usine LSR prévu pour l’exercice 2015.

1 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts d'équilibrage dans le
2 calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du tarif d'équilibrage
3 étant donné l'effet itératif résultant de la méthode d'évaluation du revenu requis. Il s'agit ici
4 d'un impact mineur sur le résultat final.

4.4. Distribution

5 Dans sa décision D-2010-144, la Régie considère que le coût unitaire de distribution doit être
6 établi en prenant comme hypothèse le coût unitaire de distribution d'un client ayant un profil
7 de consommation similaire à celui de l'usine dans son ensemble et non en fonction du volume
8 de ventes au client-GNL. Ce coût unitaire est établi en fonction du coût unitaire moyen évalué
9 dans l'étude d'allocation des coûts pour la catégorie tarifaire applicable à la période. Selon le
10 volume total de liquéfaction de 54 678 10³m³ prévu en 2015 pour l'usine LSR, un client de
11 profil similaire au service interruptible serait au sous-tarif 5.8, volet A.

12 Pour la Cause tarifaire 2015, le coût de distribution de l'étude d'allocation des coûts de
13 2012-2013 est utilisé, étant la dernière étude disponible.

14 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts de distribution dans le
15 calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du coût unitaire moyen
16 évalué dans l'étude d'allocation des coûts étant donné l'effet itératif résultant de la méthode
17 d'évaluation du revenu requis. Il s'agit ici d'un impact mineur sur le résultat final.

4.5. Fonds vert

18 Le coût du service du Fonds vert est établi en appliquant le tarif du service du Fonds vert du
19 distributeur fixé à la Cause tarifaire 2015 sur les volumes consommés au Québec entre le
20 1^{er} octobre 2014 et le 31 décembre 2014. En 2015, la prévision des volumes assujettis au
21 Fonds vert est de 3 149 10³m³.

4.6. SPEDE

22 À partir du 1^{er} janvier 2015, les volumes consommés au Québec seront assujettis au nouveau
23 tarif SPEDE. En 2015, la prévision des volumes assujettis au SPEDE est de 12 407 10³m³.

5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2015

1 Le plan d'approvisionnement, présenté aux documents de la pièce Gaz Métro-7, Document 1, est
2 établi en intégrant les besoins reliés aux ventes de GNL et la réduction de la capacité
3 d'entreposage de l'usine LSR réservée à la clientèle de l'activité réglementée.

4 La structure d'approvisionnement ainsi établie pour l'exercice 2015 est considérée dans
5 l'évaluation des coûts de service et du revenu additionnel requis présentés dans la Cause
6 tarifaire 2015.

7 Le revenu requis est ajusté de façon à considérer la projection du remboursement des coûts par
8 le client-GNL pour l'exercice 2015. Ce remboursement inclut l'ensemble des coûts attribués au
9 client-GNL décrit aux sections 2 à 4 de ce document. Le revenu requis ajusté servira à
10 l'établissement des tarifs pour l'exercice 2015.

CONCLUSION

11 Gaz Métro a présenté dans cette preuve le traitement des ventes de GNL dans sa Cause
12 tarifaire 2015, conformément aux décisions D-2010-057, D-2010-144, D-2011-030, D-2012-171
13 et D-2014-032 de la Régie. Ainsi, le revenu requis de la Cause tarifaire prendra en considération :

- 14 • les coûts d'utilisation de l'usine LSR établis en fonction des coûts unitaires moyens
15 d'entreposage, de liquéfaction en été et de liquéfaction en hiver ;
- 16 • le coût de maintien de la fiabilité égal au coût de l'outil de remplacement requis à la suite
17 de la réduction de la capacité d'entreposage de l'usine LSR (tel qu'expliqué
18 précédemment ce coût est nul pour l'exercice 2015) ;
- 19 • le coût des services de transport, d'équilibrage et du Fonds vert établi en fonction des
20 tarifs de la Cause tarifaire ; et
- 21 • le coût relatif à la distribution établi en fonction du coût moyen évalué à l'étude d'allocation
22 du coût de service.

23 **Gaz Métro demande à la Régie d'approuver les coûts établis liés à la vente de GNL.**

ANNEXE 1

Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2015

U1

Coûts de l'usine LSR - Coût utilisation daQ

	(a)	(b)
	10 ³ m ³	Ratio
1 Capacité d'entreposage	56 600	
2 Clientèle régulière	52 700	93,1%
3 Client GNL	3 900	6,9%
4 Capacité potentielle de liquéfaction	87 171	
5 Clientèle régulière	52 700	60,5%
6 Client GNL	34 471	39,5%
7 Quantité annuelle de demande liquéfiée été	50 285	
8 Clientèle régulière	18 583	37,0%
9 Client GNL	31 701	63,0%
10 Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver	4 393	
11 Clientèle régulière	-	0,0%
12 Client GNL	4 393	100,0%

Répartition des coûts par élément (000\$)	Coûts avec ventes GNL	Méthode d'allocation	91%		9%		Regazéification		
			Entreposage	Liquéfaction	Été	Hiver	Fixes	Variables	
			Fixes	Fixes	Variables	Variables	Fixes	Variables	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(8)	(9)	(10)	
13 Coefficient d'utilisation			11	13				13	
14 Jours d'utilisation des fonctions			365	162				-	
15 Ratio d'utilisation des ressources			4 015	2 106	-	-		-	
16		Ratio d'utilisation (%)	65,59%	34,41%	0,00%	0,00%		0,00%	
Frais de l'usine									
17 Salaires et avantages sociaux	2 503	Ratio d'utilisation	1 642	861				-	
18 Assurances	930	Allocation directe	651	233				47	
19 Services d'entretien									
20	Spécifique à l'activité	Allocation directe	-	1	-			3	
21 Matériaux et pièces	Général	Ratio d'utilisation	314	165	-			-	
22 Services professionnels		Ratio d'utilisation	133	70	-			-	
23 Taxes municipales		Ratio d'utilisation	199	104				-	
24 Autres frais divers		Ratio d'utilisation	175	92				-	
25 Réfrigérant		Allocation directe	60	31				-	
26 Gaz naturel			-	-	72	7		-	
27	regazéification	Allocation directe						-	
28	liquéfaction	Allocation directe			58	5		-	
29	autres	Ratio d'utilisation	12	6				-	
30 Électricité			12	6	58	5		-	
31	fixes	Ratio d'utilisation	571	299				-	
32	variables - entreposage	Allocation directe	138					-	
33	variables - regazéification	Allocation directe						-	
34	variables - liquéfaction	Allocation directe			715	68		-	
35	Total électricité		709	299	715	68		-	
36	Sous-total frais de l'usine		3 894	1 863	845	80		50	
37	Dépenses d'amortissement								
38	Spécifique à l'activité	Allocation directe	577	254				75	
39	Général	Ratio d'utilisation	289	152				-	
40	Rendement à 7,15%								
41	Spécifique à l'activité	Allocation directe	424	185				69	
42	Général	Ratio d'utilisation	292	153				-	
43	Impôts reliés au rendement (8,58% - 7,15%)								
44			143	68				14	
45	Grand Total		5 620	2 674	845	80		206	
46	Capacité / quantité totale pour chaque élément (10³m³)		56 600	87 171	50 285	4 393			
47	Coût unitaire de chaque élément (¢/m³)		9,929	3,068	1,681	1,820			
Coût d'utilisation pour le client GNL									
48	Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 ³ m ³)		3 900	34 471	31 701	4 393			
49	Coûts totaux (000 \$) (l. 43 x l. 44)	2 057	387	1 057	533	80			
Coût d'utilisation pour l'activité réglementée									
50	Coûts totaux (000 \$) (l. 41 - l. 45)	7 367	5 233	1 617	312	-		206	

Notes: - Les coûts alloués en vertu du ratio d'utilisation correspondent aux coûts non directement attribuables à une fonction.
* Pour les fins de cette preuve, les taxes municipales ont été distribuées selon le ratio d'utilisation.